

*République française*  
*Département du Tarn*

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC  
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**à Lacaune**

---

**Séance du lundi 13 décembre 2021**

**Nombre de membres en exercice : 39** L'an deux mille vingt-et-un et le treize décembre, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel VIDAL.

**Présents : 34** **Sont présents :** Carole ALARY, Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Jacques FABRE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Christian THERON, Armelle VIALA, Daniel VIDAL, Laurence VIGNAU

**Votants : 37**

**Secrétaire de séance :**

**Pouvoirs :** Robert BARTHE par Alain CABROL, Marie-Françoise CROS par Francis CROS, Anne-Lise SAUTEREL par Laurence VIGNAU

**Suppléés :**

**Excusés :** Claude ANINAT, Jacques CALVET

**Absents :**

---

**ADMINISTRATION/COMPETENCES**

**1. Installation de la CLECT**

Depuis la nouvelle mandature il n'y a pas eu de transfert de compétence. Néanmoins il appartient au conseil communautaire de fixer les modalités, pour que les communes puissent délibérer pour choisir leur représentant au sein de cette commission.

Il est proposé que chaque commune désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

**2. Vente du bâtiment de Camp Del Tour et du terrain attenant**

Vu l'avis des domaines du 18 mars 2021,

L'entreprise Théron a proposé d'acheter le bâtiment et le terrain attenant sis sur la zone d'activité de Camp Del Tour à La Salvetat. Une expertise des domaines a été faite.

Il est proposé aux membres du Conseil de céder à l'entreprise Théron le bâtiment et la parcelle I 118 pour un montant de 249 000 € HT. Soit 20% de moins que l'expertise des domaines conformément à la loi.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 36**

**Pour : 36**

## FINANCES

### **3. Décision modificative n°5 Budget Général**

Considérant qu'il conviendrait d'effectuer les virements de crédits suivants :

#### Investissement Dépenses

Chapitre - Articles	Libellés	Opération	Montant	
21318	Autres bâtiments publics	851 – Achats bâtiments	+	300 000,00
21318	Autres bâtiments publics	852 – Tiers lieux	+	60 000,00
2182	Matériel de transport	848 – Espace de vie sociale	+	5 000,00
2183	Matériel informatique	848 – Espace de vie sociale	+	1 500,00
2051	Logiciel informatique	853 – ALAE/ALSH Murat	+	2 000,00
2183	Matériel informatique	853 – ALAE/ALSH Murat	+	1 000,00
2317	Immobilisations corporelles en cours	324 – Salle de spectacle	-	369 500,00
<b>TOTAL</b>				<b>0.00</b>

#### Fonctionnement Dépenses

Chapitre - Articles	Libellés	Opération	Montant	
66112	Intérêts courus non échus		+	5 000,00
615228	Entretien et réparations de bâtiments		-	5 000,00
<b>TOTAL</b>				<b>0.00</b>

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits ci-dessus.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

### **4. Décision modificative n°6 Budget Général**

Considérant qu'il conviendrait d'effectuer les virements de crédits suivants :

#### Investissement Dépenses

Chapitre - Articles	Libellés	Opération	Montant	
2317	Immobilisations corporelles en cours	854 – Cœur de village Berlats	+	30 000,00
2317	Immobilisations corporelles en cours	324 – Salle de spectacle	-	30 000,00
<b>TOTAL</b>				<b>0.00</b>

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits ci-dessus.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

**5. Décision modificative n°7 Budget Général****Investissement Dépenses**

Chapitre - Articles	Libellés	Opération	Montant	
271	Titres immobilisés		+	2 000,00
2041412	Subvention d'équipement aux communes membres du GFP		-	2 000,00
<b>TOTAL</b>				<b>0.00</b>

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits ci-dessus.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

**6. Décision modificative n°1 Budget ZA MERLY**

Considérant qu'il conviendrait d'effectuer les virements de crédits suivants :

**Fonctionnement Dépenses**

Chapitre - Articles	Libellés	Opération	Montant	
605	Travaux		+	40 053,02
608 (043)	Transferts de charges		+	15 000,00
71355 (042)	Variation de stock de terrains aménagés		+	30 053,02
<b>TOTAL</b>			+	<b>85 106,04</b>

**Fonctionnement Recettes**

Chapitre - Articles	Libellés	Opération	Montant	
71355 (042)	Variation de stock de terrains aménagés		+	40 053,02
791 (043)	Transferts de charges de gestion courante		+	15 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté		+	30 053,02
<b>TOTAL</b>			+	<b>85 106,04</b>

**Investissement Dépenses**

Chapitre - Articles	Libellés	Opération	Montant	
3555 (040)	Stock de terrains aménagés		+	40 053,02
<b>TOTAL</b>			+	<b>40 053,02</b>

## Investissement Recettes

Chapitre - Articles	Libellés	Opération	Montant	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		-	30 053,02
16874	Autres dettes		+	40 053,02
3555 (040)	Stock de terrains aménagés		+	30 053,02
TOTAL			+	40 053,02

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits ci-dessus.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

### 7. Décision modificative n°3 Budget Location

Considérant qu'il conviendrait d'effectuer les virements de crédits suivants :

## Fonctionnement Dépenses

Chapitre - Articles	Libellés	Opération	Montant	
66112	Intérêts courus non échus		+	1 000,00
6238	Publicité, publication - Divers		-	1 000,00
TOTAL				0.00

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits ci-dessus.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

### 8. Dissolution du budget ZA BEL AIR

Tous les lots de la ZA de Bel Air étant vendus et les comptes soldés, il convient de dissoudre le budget ZA de Bel Air au 31/12/2021.

Il est proposé aux membres du Conseil de Communauté de procéder à la dissolution du budget ZA BEL AIR.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

## TRAVAUX / VRD

### 9. Travaux RAGT

Un dossier a été présenté à la DETR pour les travaux de la RAGT. Une opportunité se présente de solliciter, également, une subvention auprès du conseil départemental du Tarn à hauteur de 20% comme suit le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant HT	Recette	Montant
Etudes Maitrise d'œuvre (10%)	64 314,19	DETR	197 743,00
Travaux	701 679,24	Conseil département Tarn	153 198,69
		Autofinancement	415 051,74
Total	765 993,43	Total	765 993,43

Il est demandé aux membres du Conseil d'approuver cette demande de subvention auprès du conseil départemental du Tarn.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

### **MAISON DE RETRAITE ET RESIDENCE SPECIALISEE SAINT-VINCENT DE PAUL**

#### **10. Versement d'une subvention de fonctionnement au CIAS par le budget général de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc**

Afin de garantir le fonctionnement minimal du CIAS, il est nécessaire de prévoir une subvention de fonctionnement de la part du budget général de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, couvrant :

- La mise à disposition du personnel :
  - Directrice : 0.10 ETP
  - Adjointe de direction : 0.10 ETP
  - Secrétaire : 0.10 ETP
- L'achat de fournitures administratives
- Les frais d'affranchissement
- Formations (CIAS, Nomenclature M57)

Ces charges sont inscrites au budget prévisionnel joint et seront susceptibles d'évoluer en fonction des nouveaux projets.

A noter que la mise à disposition du personnel est nécessaire du fait de nouvelles missions inhérentes à la création et exploitation du CIAS :

- Réponses à des appels à projets des conférences des financeurs (projets en direction des personnes âgées du territoire), mise en place des actions, rapports d'activité
- Gestion budgétaire : budget principal du CIAS en M57 (BP, enregistrement des mandats et des titres, CA, différents rapports budgétaire et d'activité)
- Gestion RH :
  - Organisation des élections professionnelles et des réunions des instances représentatives du personnel
  - Rédaction et communication des différents rapports et déclarations : bilan social, déclaration OQTH, autres déclarations sociales qui sont actuellement assurées en transversal par la CCMLHL
  - Préparation et convocation des CA, préparation des délibérations et envoi au contrôle de légalité

Il est demandé aux membres du Conseil d'approuver le versement d'une subvention de 19 900€ correspondant aux charges citées ci-dessus.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

#### **11. Adoption de la nomenclature M57 pour le budget du CIAS de la CCMLHL**

Dans le cadre de la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, doté de la personnalité morale, il convient de faire le choix de la nomenclature comptable applicable.

Dans la mesure où la M14 doit être remplacée par la M57, et au vu de l'avis favorable du comptable en date du 8 décembre 2021 tel qu'annexé à cette présente délibération, il est demandé au conseil de communauté

de délibérer en faveur de l'adoption du référentiel M57 dès la création du CIAS, en application du droit d'option offert par les dispositions de l'article 1 du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

**12. Vote du budget prévisionnel 2022 du CIAS de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc**

Il est proposé au Conseil d'adopter le Budget Prévisionnel 2022 suivant :

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services		74- Subventions d'exploitation*	
Achats matières et fournitures Fournitures administratives	150.00	Conférence des financeurs	
61 - Services extérieurs		Etat : préciser le(s) ministères(s) sollicité(s)	
Assurance			
Documentation : impression de flyers : participation de la communauté de communes		Département(s)	
62 - Autres services extérieurs			
Frais d'affranchissement	100.00	Intercommunalité(s) : EPCI	19 900.00
Déplacements, missions Frais kilométriques : 30 km/séance à 0.595 euro/km (47 séances)		Communes :	
Services bancaires, autres			
62118 – Personnel extérieur à l'établissement Mise à disposition du personnel administratif et de direction (0.10 ETP)	17 850.00	Organismes sociaux (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunération			
64- Charges de personnel			
Autres charges de personnel	1 800.00		
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		76 – Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	

68- Dotation aux amortissements, provisions et engagements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES	19 900.00	TOTAL DES PRODUITS	19 900.00

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

### **13. Vote du prix des repas vendus par l'EHPAD Saint-Vincent de Paul pour 2022**

Il convient de voter les prix des repas vendus par l'EHPAD pour 2022 :

Repas livrés	9,40 euros
Repas emportés par l'accueil de jour Août Montalet	8,35 euros
Repas pris sur place le midi	8,60 euros
Repas pris sur place le soir	8,55 euros
Forfait journalier repas pour la Résidence Spécialisée Saint-Vincent de Paul	12,45 euros

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

### **14. Décision modificative n°2 au budget 2021 de l'EHPAD Saint Vincent de Paul**

Afin de prendre en compte la notification n°2 de l'ARS pour le budget 2021, il est proposé aux membres du Conseil la décision modificative suivante à l'EPRD 2021 de l'EHPAD Saint-Vincent de Paul.

810000414	MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL	DM n°2 2021
Code INSEE	BUDGET M22	

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire**

Prise en compte de la notification n°2 ARS

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>EXPLOITATION</b>				
D-8083 : Alimentation	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8281 : Prestations de blanchissage à l'extérieur	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-62113 : Personnel médical et paramédical	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64151 : Rémunération principale	0.00 €	38 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64511 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0.00 €	26 284.23 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel</b>	<b>0.00 €</b>	<b>67 284.23 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-81501 : Informatique	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-81508 : Autres	0.00 €	3 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61661 : Assurance maladie, maternité et accident du travail	0.00 €	900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8588 : Autres	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure</b>	<b>0.00 €</b>	<b>7 700.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-7351128 : EHPAD et PUJ-AM-Autres financements complémentaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	84 984.23 €
<b>TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>84 984.23 €</b>
<b>Total EXPLOITATION</b>	<b>0.00 €</b>	<b>84 984.23 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>84 984.23 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>84 984.23 €</b>		<b>84 984.23 €</b>

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

### 15. Décision modificative n°5 au budget 2021 de la résidence spécialisée Saint-Vincent de Paul

Afin de garantir l'équilibre budgétaire, il est proposé aux membres du Conseil d'approuver la décision modificative n°5 au budget 2021 de la résidence spécialisée Saint-Vincent de Paul

810000414 Code INSEE	MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL RESIDENCE SAINT VINCENT DE PAUL	DM n°5 2021
-------------------------	--	-------------

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

##### Ajustements budgétaires

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>EXPLOITATION</b>				
D-80821 : Combustibles et carburants	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-80822 : Produits d'entretien	0.00 €	350.00 €	0.00 €	0.00 €
D-80823 : Fournitures d'atelier	0.00 €	210.00 €	0.00 €	0.00 €
D-808268 : Autres fournitures hôtelières	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8088 : Fournitures médicales	0.00 €	201.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 361.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-8416 : Emplois d'insertion	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel</b>	<b>1 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-81558 : Autres matériels et outillages	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-873 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 600.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-70822 : Participations des pers. handicapées (4e alinéa art.L242-4 CASF)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 461.00 €
<b>TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>9 461.00 €</b>
<b>Total EXPLOITATION</b>	<b>1 500.00 €</b>	<b>10 961.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>9 461.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>9 461.00 €</b>		<b>9 461.00 €</b>

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

### 16. Questions diverses

**Le Président**

**Daniel VIDAL**



Monts de Lacaune Montagne  
du Haut Languedoc